

Notes pour un discours  
prononcé par

Monsieur Jean St-Gelais  
Président-directeur général  
de l'Autorité des marchés financiers

15<sup>e</sup> colloque annuel des assureurs-vie agréés (A.V.A)

Le 20 mars 2008

Hôtel PUR, Québec

Seul le texte prononcé fait foi.

Mesdames, messieurs bonjour,

Je tiens tout d'abord à remercier monsieur Clément Blais, président de la Chambre, ainsi que monsieur Luc Labelle, vice-président exécutif, de m'avoir invité pour la clôture de ce colloque.

Je salue également l'initiative de la tenue d'un tel événement. Votre participation indique votre volonté d'échanger sur les thématiques, qui sont le reflet de votre réalité quotidienne, en tant que professionnels de l'assurance de personnes. Vous marquez ainsi l'intérêt que vous portez à votre profession et à son développement. Je vous en félicite.

La ville de Québec qui vous accueille aujourd'hui est un pôle important de l'activité économique et financière du Québec. Qu'il s'agisse de l'Industrielle Alliance, de La Capitale Groupe Financier, de la SSQ, ou encore de Desjardins, on compte pas moins de 11 sièges sociaux dans le secteur de l'assurance pour cette région.

D'ailleurs, ces entreprises ont créé l'automne dernier le Centre de développement en assurance et services financiers afin de contribuer à la formation d'une main-d'œuvre qualifiée. Quelle belle initiative pour le recrutement et la relève de votre secteur d'activité.

Une autre initiative que j'aimerais souligner est la mise sur pied du programme de certificat en assurance et rentes collectives par la Faculté des sciences de l'administration de l'Université Laval. Voilà une démarche des plus intéressantes qui répond à une demande expresse du milieu des assurances et des entreprises.

Avec d'autres partenaires dont la CSF fait partie, nous y avons contribué par le biais du Fonds réservé à l'éducation et à la promotion de la gouvernance. Par ce geste, nous voulions démontrer notre engagement à promouvoir ce type d'initiative lié au développement des professionnels du secteur financier.

Même si nous sommes un organisme de réglementation, nous voulons être un partenaire, un partenaire qui partage les mêmes objectifs que l'ensemble des joueurs de l'industrie, soit la protection des consommateurs, et la saine concurrence au sein de l'industrie.

D'ailleurs, depuis maintenant quatre ans, l'Autorité s'emploie à mettre tout en œuvre pour atteindre, par la réalisation de son mandat, un juste équilibre entre l'encadrement rigoureux des marchés financiers qui assure une protection optimale des consommateurs, et la mise en place de mesures qui favorisent aussi le développement du secteur financier québécois.

Si nous sommes en mesure de mieux assumer notre rôle, c'est aussi parce que nous sommes devenus un organisme entièrement intégré. Il faut se rappeler que l'Autorité des marchés financiers est née du regroupement de cinq organismes de réglementation, ce qui, vous en conviendrez, n'était pas un mince défi.

Aujourd'hui, nous pouvons dire que nous avons relevé ce défi avec succès. Nous sommes plus que jamais un organisme capable de s'adapter aux changements constants de l'industrie des services financiers.

D'ailleurs, j'aimerais partager avec vous certains des enjeux qui touchent l'industrie de l'assurance de personnes et qui nous interpellent comme organisme de réglementation.

## **ENJEUX CONCERNANT L'ASSURANCE DE PERSONNES**

Avant de les aborder, j'aimerais prendre quelques instants pour rappeler le rôle important que joue l'industrie de l'assurance de personnes au Québec.

En 2006, environ 6 millions de Québécois détenaient une police d'assurance-vie, pour une valeur cumulée de ces polices de 647 milliards de dollars. En relation avec les différents produits d'assurance gérés par votre industrie, ce sont plus de 11,5 milliards de prestations qui ont été versées aux bénéficiaires.

En ce qui a trait à la main-d'œuvre dans ce secteur, ce sont plus de 26 000 personnes qui sont à l'emploi des assureurs de personnes. De ce nombre, environ 17 000 oeuvrent dans la distribution des produits offerts.

Parmi les 126 sociétés autorisées à offrir de l'assurance de personnes au Québec, une vingtaine y ont leur siège social, dont plusieurs ici même dans la ville de Québec comme je le soulignais tout à l'heure.

Un aspect que l'on oublie souvent est le fait que les placements effectués au Québec par cette industrie totalisent près de 80 milliards de dollars, dont plus de 26 milliards de dollars dans les titres de sociétés privées. Ces placements contribuent au financement de nouvelles entreprises et à l'expansion de celles existantes. Ils soutiennent donc l'activité économique et l'emploi.

### **Une industrie en évolution**

Comme vous le savez, l'industrie de l'assurance de personnes s'est modifiée au cours des dernières années afin de s'adapter aux changements de son environnement.

Le vieillissement de la population et l'augmentation de l'espérance de vie ont créé un environnement moins favorable pour les produits traditionnels d'assurance vie.

Les personnes qui composent la cohorte des « baby boomers » sont actuellement davantage préoccupées par la constitution d'avoirs pour préparer leur retraite que par l'amélioration de revenus pour leur famille advenant leur décès.

Face à cette réalité, les compagnies d'assurances de personnes ont dû :

- développer de nouveaux produits tels les fonds distincts, et l'assurance complémentaire pour couvrir les maladies liées à la vieillesse;
- développer de nouvelles expertises;
- revoir leur organisation et accroître leur base de capital afin de concurrencer d'autres institutions, notamment les banques, déjà fortement présentes dans la vente des produits d'épargne.

C'est d'ailleurs dans cette foulée que plusieurs sociétés se sont démutualisées.

De plus, l'industrie québécoise de l'assurance fait face à une compétition internationale de plus en plus vive, qui l'a poussée à se consolider.

Ce mouvement de consolidation s'observe également dans les réseaux de distribution.

## **Concentration des activités**

Face à cette consolidation, l'Autorité des marchés financiers entend demeurer vigilante.

Un enjeu particulier est de s'assurer que, dans ce contexte, le consommateur dispose d'une information adéquate sur les liens d'affaires des représentants avec qui il traite.

Rappelons qu'en 2005, l'Autorité a procédé à une vaste enquête sur les pratiques de l'industrie de l'assurance.

Dans le domaine de l'assurance de dommages, nous avons alors relevé certains aspects préoccupants, notamment en ce qui concerne les liens de propriété entre les cabinets de courtage et les assureurs. Ces constats nous avaient alors conduits à exiger une meilleure divulgation des liens d'affaires.

En assurance de personnes, nous avons conclu que la situation n'exigeait pas d'intervention. Compte tenu de la poursuite de la consolidation de l'industrie, nous entendons suivre la situation de près afin de nous assurer que les constats de l'étude de 2005 sont toujours valides.

## **L'information à fournir au « point de vente » (Point of sales)**

Un autre dossier important pour l'Autorité est celui de l'information fournie aux investisseurs lors de la vente de fonds – le dossier du *Point of Sales*.

Comme je l'ai mentionné précédemment, l'industrie de l'assurance de personnes a, au cours des dernières années, diversifié ses produits.

Des produits d'épargne, tels les fonds distincts, sont maintenant commercialisés sous des formes de plus en plus sophistiquées. Ces produits concurrencent maintenant les fonds d'investissement.

Dans le cas des produits de placement, en assurance comme ailleurs, il existe une obligation de donner aux investisseurs une grande quantité d'information.

La divulgation de cette information aux investisseurs soulève toutefois certaines problématiques :

- de nombreux investisseurs ont du mal à repérer et à comprendre les renseignements dont ils ont besoin parce que ceux-ci sont disséminés dans des documents longs et complexes;
- les investisseurs ont souvent de la difficulté à comparer les renseignements à l'égard de différents produits;
- il arrive que les investisseurs ne reçoivent pas les documents d'information avant de prendre une décision d'achat.

Par exemple, en assurance, il arrive que les souscripteurs de fonds distincts reçoivent le dépliant explicatif au moment de la souscription, mais il arrive qu'ils ne reçoivent le contrat d'assurance qu'une fois la vente conclue.

Dans le but d'assurer que l'investisseur dispose de renseignements pertinents sur les produits au moment où il en a le plus besoin, soit avant de prendre la décision de souscrire à un fonds, le Forum conjoint des autorités de réglementation des marchés financiers a entrepris un examen de ces enjeux.

Le Forum conjoint est composé de représentants de l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOR), du Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (CCRRA) et des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM).

Depuis 2003, ce Forum a mené des consultations publiques sur cette question.

Bien que l'industrie des fonds mutuels et celle de l'assurance adhèrent à l'objectif de simplifier et d'améliorer la disponibilité de l'information disponible pour les investisseurs, les consultations ont fait ressortir plusieurs difficultés.

Globalement, le plus grand défi est d'obtenir le bon équilibre entre l'amélioration de l'information fournie aux investisseurs et les divers coûts additionnels supportés par les assureurs et leurs représentants.

Le Forum conjoint procédera vraisemblablement à l'été prochain à de nouvelles consultations publiques. L'Autorité participera activement à ces consultations, tout particulièrement auprès des entreprises du Québec.

Les nouvelles obligations en matière d'information qui découleront de ces travaux auront un impact sur le travail des représentants.

### **Faciliter la relation entre l'Autorité et ses assujettis**

L'Autorité s'est également donné comme objectif au cours des prochaines années d'améliorer ses processus, notamment en ce qui concerne ses relations avec les cabinets et les représentants qu'elle encadre.

Comme vous le savez, les cabinets et les représentants dans les diverses disciplines couvertes par la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et la *Loi sur les valeurs mobilières* doivent être inscrits auprès de l'Autorité.

Ce processus nécessite des ressources importantes :

- quelque 70 personnes travaillent directement ou indirectement dans ces activités;
- Au 31 décembre 2006, les droits de pratique totalisaient 67 141 pour les représentants et 11 674 pour les cabinets et les firmes.

Dans sa forme actuelle à l'Autorité, ce processus comporte une lourdeur administrative importante pour notre clientèle. Par exemple :

- divers formulaires doivent être remplis et soumis par la poste;
- les délais de traitement sont variables et parfois importants;
- la correction d'erreurs et la recherche de pièces manquantes peuvent être longues;
- ces opérations exigent un traitement important au plan de la saisie des données.

Nous allons donc réaliser, dans les prochaines années, une refonte complète des processus de certification des représentants et de maintien des cabinets. Au terme de cet exercice, les représentants et les cabinets seront en mesure d'effectuer en ligne, par le biais d'un site Web interactif :

- les différentes étapes de délivrance et de renouvellement de leur certificat;
- le maintien de leur cabinet.

De plus, les avis de renouvellement seront envoyés en ligne :

- les cabinets auront accès à un dossier client par lequel ils pourront gérer les disciplines et le rattachement de leurs représentants;
- et le paiement des frais pourra également se faire en ligne.

Notre objectif est de réduire le plus possible la lourdeur administrative du processus actuel.

### **Revoir l'entrée en carrière**

Par ailleurs, j'ai discuté plus tôt de l'impact du vieillissement de la population sur les produits commercialisés par l'industrie de l'assurance de personnes.

La démographie du Québec a un autre impact important pour l'industrie : elle crée une rareté de main-d'œuvre.

Certains intervenants de l'industrie nous ont mentionné la difficulté de recruter des représentants, tout particulièrement en région. Dans ce contexte, la nécessité de revoir à la baisse les exigences d'entrée en carrière, notamment la scolarité minimale, est parfois invoquée.

Par contre, d'autres intervenants nous soulignent qu'il faut maintenir, sinon rehausser, les critères d'entrée en carrière afin de conserver la confiance des clientèles envers l'industrie.

Dans ce contexte, nous croyons à l'Autorité que le temps est venu d'examiner conjointement avec l'industrie la problématique de l'entrée en carrière.

Nous entendons inviter d'ici peu des représentants de l'industrie à participer à une table de travail afin de revoir le Règlement n° 1 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* où sont prévues les dispositions relatives à l'entrée en carrière.

Par ailleurs, j'aimerais rappeler certaines initiatives mises en place au cours des derniers mois par l'Autorité afin de faciliter l'entrée en carrière.

- La collection de manuels en assurance de personnes a été mise à jour en consultation avec l'industrie.
- Pour aider à l'entrée en carrière des membres de la communauté anglophone, nous avons procédé à la traduction des manuels touchant les sujets propres au Québec, soit les manuels de fiscalité et de droit et loi. Nous avons également décidé de procéder à la traduction des autres manuels de la collection en assurance de personnes. Le premier manuel anglais sera offert à compter du mois de juillet prochain.

Un autre enjeu concernant l'entrée en carrière est la question de l'harmonisation pancanadienne des critères d'entrée en carrière, notamment les examens administrés par l'Autorité.

Les autres provinces ont harmonisé leurs critères d'entrée en carrière et les examens qui s'y rattachent. En fait, cette responsabilité a été déléguée à un organisme indépendant, le *Life Licensing Qualification Program* (LLQP).

Afin de favoriser une plus grande harmonisation et, par conséquent, une plus grande mobilité de la main-d'œuvre, des représentants de l'Autorité ont entrepris des discussions avec les représentants de cet organisme.

L'objectif est de développer une approche qui reflétera les meilleurs éléments des systèmes appliqués au Québec et ailleurs au Canada.

Comme vous pouvez le constater, il y a encore beaucoup de pain sur la planche. Ces travaux et consultations que nous amorcerons font partie de notre volonté d'alléger les procédures administratives afin d'appuyer le développement du secteur financier.

Nous sommes engagés plus que jamais dans l'adoption des meilleures façons de faire et dans l'acquisition des meilleures ressources pour y parvenir. C'est ainsi que nous remplirons avec efficacité et rigueur le mandat que le gouvernement du Québec nous a confié.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une belle fin de colloque.